




MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

Légende :

- - - - - Limites de l'îlot déstructuré
- Affectation agro-forestière de type 2 (10 ha et +)
- Affectation forestière
- Limites de propriété
- Limites de la zone agricole

Échelle = 1 : 5 000

Réalisation : Service de
l'aménagement du territoire

Source : Base numérique
M.R.N. 1 : 20 000
© Gouvernement du Québec

Plan no.
SÉL-02

Affectations
agricoles /
Îlots déstructurés :
Saint-Élie-
de-Caxton